

Compte rendu de la séance du 08 novembre 2021

présents :

JEAN PRA
JEAN PAUL PAULIN
MARIE NOELLE BATTISTEL
MARIANNE GILLIOT
JEAN BAPTISTE FALGUEYRETTES
GEORGES COTE
LAURA BERNARD
JEAN CLAUDE DI BISCEGLIE
DANIEL ROCHE
ANNE CLAIRE BONHOMME

excusée : MARYSE TUAL

Secrétaire(s) de la séance: Marie-Noëlle BATTISTEL

Ordre du jour:

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 30/09/2021
Participation ALSH de Susville 2020/2021
Adhésion PEFC
Décision modificative
Modification statutaire SIVOM DU PAYS DE CORPS
Subventions aux associations 2021
Vente de parcelle
Questions diverses

Mr le maire demande à l'assistance de rajouter 3 points à l'ordre du jour :

- motion de soutien aux mineurs
- Contractualisation de la communauté de communes de la Matheysine avec l'agence de l'eau pour les projets eau potable et assainissement des communes situées en ZRR.
- Assistance dans la gestion stations épuration par le département via la communauté de communes de la Matheysine.

le compte rendu du conseil du 30/09/2021 est adopté à l'unanimité.

Délibérations du conseil:

participation ALSH Susville 2020 2021 (DE 2021 42)

Monsieur le maire expose, que la mairie de Susville sollicite la commune de la salle en Beaumont pour la participation aux frais de fonctionnement de son ALSH.

En effet, 5 enfants de notre commune sont concernés. Le montant s'élève à 60 euros par enfants (soit 300 euros pour les 5 enfants) pour l'année 2020-2021. Il convient d'en approuver la convention.

Le conseil municipal, à l'unanimité refuse cette convention de participation de la commune, considérant que la communauté de communes finance les ALSH du territoire.

adhésion PEFC (DE 2021 43)

pour rappel :

Le Maire expose qu'il convient de procéder à une coupe d'amélioration avec récolte de bois énergie en forêt sur la parcelle 5, d'une surface de 5ha pour un volume total de 210m³. Le volume de bois énergie à exploiter pour approvisionner la chaufferie communale est de 150m³, exploitation de la coupe en bois façonné en 2022 avec assistance technique à donneur d'ordre (ONF).

La commune sollicite une aide du Département à hauteur de 50% des dépenses liées à l'exploitation en bois façonné du bois énergie soit un plafond de subvention fixé à 500 euros/ha (abattage, débardage et assistance technique) dans le cadre "de travaux d'amélioration de la forêt de type jardinage avec récolte de bois- énergie". Le bois de qualité sciage et chauffage sera vendu sur pied.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal:

- autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour la réalisation d'une coupe de bois énergie en 2022.

Monsieur le Maire expose que le département conditionne l'octroi de la subvention à l'adhésion de la commune à la démarche PEFC, pour 5 ans, sur l'ensemble des surfaces boisées de la commune soit 272.51 hectares , comme suit :

- à raison de 1 € par hectare pour les surface boisées en sylviculture
- à raison de 0.5 € par hectare pour les surface boisées hors sylviculture
- ainsi que le prix de l'adhésion pour les 5 années.

Le conseil, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité cette délibération, et autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion PEFC.

Vote de crédits supplémentaires - la salle en beaumont (DE 2021 44)

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2021, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
6238	Divers	-400.00	
739223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	400.00	
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré à SALLE-EN-BEAUMONT, les jour, mois et an que dessus.

Modification statutaire du SIVOM DU PAYS DE CORPS (DE 2021 45)

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal que suite au transfert de la compétence "petite enfance" à la Communauté de Communes de La Matheysine, le SIVOM du Pays de Corps n'exerce plus que la compétence "personnes âgées et/ou dépendantes" dont la mission est la gestion d'un service de portage de repas à domicile. Par conséquent, le statut juridique Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple (SIVOM) est désormais Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU).

Considérant que le statut juridique (SIVOM) du Syndicat a été intégré dans sa dénomination (SIVOM du Pays de Corps), il convient de suivre la procédure de modification statutaire prévue par l'article L.5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) afin de modifier le nom de la collectivité. Le SIVOM du Pays de Corps, par délibération n°DE_2021_012 en date du 12 octobre 2021, notifiée à la commune de La Salle en Beaumont le 26/10/2021, propose de changer le nom de SIVOM du Pays de Corps en SIVU du Pays de Corps et de retirer des statuts tout ce qui a trait à la compétence petite enfance qui n'est plus exercée par le syndicat.

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que chaque commune membre dispose d'un délai de trois mois à compter de la date de notification de la délibération pour se prononcer sur la modification envisagée et que ce changement de nom devra recueillir l'accord de la majorité qualifiée des communes membres. A défaut de délibération dans ce délai, la décision des conseils municipaux concernés sera réputée favorable.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- DECIDE d'APPROUVER les modifications statutaires proposées par le SIVOM du Pays de Corps
- AUTORISE M Le Maire à notifier cette délibération à Madame La Présidente du SIVOM du Pays de Corps.

Subventions aux associations 2021 (DE 2021 46)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal l'ensemble des demandes de subventions généralement attribuées annuellement. Lors du conseil municipal du 09/06/2021, le conseil a demandé à l'ensemble de ces associations de fournir ses comptes annuels afin de lui permettre de statuer sur l'octroi de ces subventions.

Pour rappel , les montants suivants ont été attribués en 2020 :

Association	Montant de la subvention
Psychologue scolaire OCCE Coop scolaire	50,00 €
Association des parents d'élèves	600,00 €
Club Pop GV	400,00 €
Ludothèque Jeux Rigole	200,00 €
ACCA de La Salle	300,00 €
ADMR de Corps	909,00 €
ADMR SSIAD	250,00 €
FNACA comité du Beaumont	150,00 €
Familles rurales du Beaumont	800,00 €
Club des mardis	100,00 €

pour information, l'association SCEV sollicite également une subvention à la commune, à hauteur de 20 € par enfant de 3 à 18 ans.

Monsieur le Maire expose qu'il a reçu à ce jour les demandes et comptes annuels des associations suivantes, et propose l'octroi des subventions suivantes :

Association	Montant de la subvention
Psychologue scolaire OCCE Coop scolaire	50,00 €
Association des parents d'élèves	participation aux frais du voyage parisien 2022 (montant à définir)
Club Pop GV	400,00 €
Ludothèque Jeux Rigole	200,00 €
ACCA de La Salle	300,00 €
ADMR de Corps	909,00 €
ADMR SSIAD	250,00 €
FNACA comité du Beaumont	150,00 €
Familles rurales du Beaumont	report au prochain conseil
Club des mardis	report au prochain conseil

le conseil après en voir délibéré, adopte à l'unanimité la délibération et autorise Monsieur le Maire à payer les subventions ci dessus.

vente de parcelle (DE 2021 47)

Monsieur le maire expose que les propriétaires de la parcelle A676 souhaitent acquérir la parcelle A688 attenante d'une surface de 78 mètres carrés appartenant à la commune.

Le conseil, après en avoir délibéré, propose :

- un prix de vente de terrain fixé à 12.50 euros le mètre carré
- frais de bornage à la charge de l'acquéreur

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

soutien régime minier (DE 2021 48)

Particulièrement préoccupés par les perspectives annoncées par le gouvernement concernant le devenir du réseau de santé Filieris CANSSM,

Considérant les engagements pris par l'Etat en 2013, de garantir le régime minier et tous les droits des mineurs jusqu'au dernier vivant,

Considérant l'apport considérable du régime minier en termes d'activité médicale, paramédicale et médico-sociale en faveur de la prise en charge de nos populations,

Le Conseil Municipal de la commune de La Salle En Beaumont, après en avoir délibéré, demande, à l'unanimité, solennellement que soient garantis le régime de sécurité sociale minière, son unicité, la consolidation de l'offre de santé FILIERIS sur notre territoire et de la CAN SSM avec ses emplois, ainsi que les financements solidaires indispensables pour assurer leur pérennité et leur développement.

Convention avec La communauté de Communes de la Matheysine au titre de la mission d'assistance technique du Département de l'Isère (DE 2021 49)

Monsieur le maire expose que La communauté de communes de la Matheysine a conventionné avec le Département de l'Isère pour que les communes de son territoire puissent bénéficier de l'assistance technique du Département dans le domaine de l'eau.

Cette mission s'inscrit dans un objectif de solidarité avec le monde rural.

A l'échelle des services en eau potable et assainissement, le Département propose :

- un accompagnement des projets : études, travaux, contractualisation ;
- une assistance au bon fonctionnement des systèmes d'assainissement (réseaux + stations) avec des diagnostics et des audits des dispositifs d'autosurveillance des systèmes d'assainissement ;
- un accompagnement au suivi des services.

La Mission d'assistance technique peut intervenir sur toutes les communes de la communauté de communes de la Matheysine, afin notamment d'assurer une aide au rattrapage structurel en vue d'un transfert de compétence ultérieur à la communauté de communes (échéance 1^{er} janvier 2026), conformément à la loi NOTRe modifiée successivement par LOI n° 2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes et par la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique.

La convention signée avec la communauté de communes de la Matheysine permet une intervention de la Mission d'assistance technique auprès de toutes les communes membres qui le souhaitent dans le ou les domaines d'intervention choisis par l'EPCI ci- avant à savoir l'eau potable et l'assainissement.

Une convention entre l'EPCI et chacune des communes doit être établie en ce sens. Une copie sera fournie au Département.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré approuve à l'unanimité cette délibération et autorise Monsieur le maire à signer cette convention.

contrat de projets eau potable et assainissement communes ZRR de la Communauté de Communes de la Matheysine (DE_2021_50)

M. Le Maire présente les principes et le contenu du projet de contrat de rattrapage structurel élaboré en partenariat avec l'agence de l'eau, le Département de l'Isère, la Communauté de Communes de la Matheysine et l'ensemble des communes classées en zone de revitalisation rurale.

Ce contrat concerne les projets intéressant l'eau potable et l'assainissement domestique, et permet de sécuriser les financements attractifs proposés par l'agence de l'eau dans le cadre de son 11^{ème} programme d'intervention (2019-2024). Ce contrat porte sur les années 2022 à 2024.

Dans le cadre de ce contrat, la commune de La Salle en Beaumont se propose d'inscrire le projet suivant :

- acquisitions foncières et travaux de protection des deux captages : 207 380 €

M. le Maire rappelle que les financements inscrits dans le plan d'action du contrat ont été calculés sur la base des données techniques disponibles lors de l'élaboration du contrat. Ces financements seront précisés lors du dépôt du dossier complet de demande de financement.

Il rappelle également les conditions préalables à la mobilisation de ces financements, précisées dans les articles 4.2 et 4.3 du contrat : tarification du service d'eau et d'assainissement, bancarisation des indicateurs dans SISPEA, valeur de l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale,...

Considérant ces éléments, le conseil municipal :

- approuve les termes du projet de contrat de rattrapage structurel élaboré pour les communes classées ZRR de la Communauté de Communes de la Matheysine,
- s'engage à satisfaire aux conditions préalables d'accès aux financements de l'agence et du Département, et à démarrer le projet "acquisitions foncières et travaux de protection des deux captages" selon l'échéancier indiqué dans le plan d'action du contrat et en tout état de cause avant la fin 2024,
- autorise M. le Maire à signer ce contrat.

questions diverses :

- Question sur les logements vacants de la commune : aucun de libre à l'heure actuelle
- Marie Noëlle Battistel demande où en est la régularisation du chemin allée des rochettes avec les consort Turc : Monsieur le maire indique que le dossier est en cours auprès du géomètre.
- Demande d'un nouveau propriétaire (Monsieur LEPLAT) aux bords d'acquérir une portion de terrain communal qui jouxte sa parcelle : Le conseil est d'accord pour engager les démarches : prise de décision et délibération au prochain conseil.
- Demande d'un résident aux Serrues (Monsieur FERYN) d'acheter une partie de l'ancien chemin communal qui jouxte sa propriété : le conseil va réfléchir mais ces démarches sont lourdes à mettre en oeuvre (enquête publique à réaliser).
- courrier d'un habitant des Marcoux dont le poteau telecom devant sa propriété a été endommagé suite à un accident. Il demande à faire respecter la limitation de vitesse par la pose de ralentisseurs : réponse à faire à l'habitant : réflexion globale sur la commune en cours, mais aux Marcoux c'est une compétence de la DIR MED.
- Étude Agathe pour le Mas : devis reçu, subvention attribuée : rdv le 01/12 avec le bureau étude
- Demande de médiation du tribunal pour un agent en arrêt maladie prolongé : acceptation du conseil

- Information : Dossiers DETR et département à remplir avant le 15/12, réflexions à mener sur les dossiers (parking et intérieur cantine).